# Éducation thérapeutique 40h : coordonner, piloter un programme

**RELATION, RECHERCHE & ETP**

**Ref : ECTET01G**

## Compétences visées

*Coordonner et piloter un programme en Éducation Thérapeutique du Patient (ETP).*

## Objectifs et contenus

À DISTANCE

**Consolider ses connaissances théoriques et méthodologiques**

- Les apprentissages autoformatifs à partir de 4 modules e-learning suivis de quiz d'intégration avec rendu portant sur :
  - le contexte et la réglementation,
  - les champs d'intervention en ETP,
  - la démarche éducative,
  - l'évaluation et ETP.

**Se préparer à la construction d'un programme?**

- La réalisation d'un dossier avec :
  - la conception personnelle de l'ETP : valeurs et intentions,
  - l'état des lieux : ressources et existant,
  - la présentation du programme dans lequel le professionnel sera pilote,
  - les champs d'intervention mobilisés dans le programme choisi.

PRÉSENTIEL

**Exploiter les dossiers réalisés en distanciel**

- Le référentiel de compétence de l'INPES (2013) pour coordonner l'ETP.
- L'analyse des compétences soignantes nécessaires aux activités :
  - la construction d'une équipe pluridisciplinaire,
  - l'organisation et la conduite d'un programme,
  - l'animation et la coordination des acteurs de l'ETP,
  - l'évaluation et l'évolution d'un programme,
  - la communication sur l'expérience de l'équipe ETP.

**Intégrer les étapes d'un programme en ETP**

- Les arrêtés de 2010, 2013, 2015, 2016, 2020.
- L'état des lieux et l'identification des ressources.
- Les intentions (valeurs) et finalités, les critères d'inclusion, l'entretien éducatif.
- L'entretien individuel : diagnostic éducatif et contrat avec le patient.
- Les séances individuelles et collectives reposant sur des modèles, des méthodes et des objectifs.
- Le parcours éducatif du patient et les séances d'évaluation.

## Objectifs complémentaires

**S'outiller pour coordonner un programme ETP**

- Les compétences nécessaires : techniques, relationnelles, pédagogiques, organisationnelles.
- Les outils de coordination et de communication.
- Le retour d'expérience sur les pratiques.
- L'évaluation et l'évolution des pratiques.

À DISTANCE

**Accompagner la mise en œuvre du programme, sa coordination et son évaluation**

- Le tutorat à partir des projets conduits par les participants :
  - l'aide méthodologique à la structuration du programme,
  - la préparation de la mise en œuvre du programme,
  - l'outillage du pilotage du programme,
  - l'évaluation annuelle et quadriennale.
- Le carnet de bord de suivi du pilotage.
- La classe virtuelle pour une régulation collective.

## Méthodes

- Apports cognitifs avec quiz autoformatifs.
- Études de documents.
- Élaboration ou réajustement d'un programme ETP.
- Plan d'actions et indicateurs de pilotage d'un programme ETP.
- Analyse des pratiques sur la construction et le pilotage des programmes par du tutorat asynchrone.
- Classe virtuelle.
- Questionnaires post-formation.

## Personnes concernées

Tout professionnel de santé.

## Valeur ajoutée

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation retraçant les compétences mobilisées pour coordonner un programme d'ETP (arrêté du 31 mai 2013). Le parcours en blended-learning intègre des modules e-learning ainsi qu'un tutorat à distance (19 heures). Accompagnement sur mesure des institutions et des équipes.

## Pré-requis

» Avoir des compétences pour dispenser l'ETP et être impliqué dans un programme.

## Dispositif d'évaluation

**L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :**

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation…).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail , notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact…).

## À noter

**Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants**

- Le guide méthodologique de la HAS/INPES 2007 sur la structuration d'un programme.
- Le plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques 2007-2011 : rapport annuel du comité de suivi 2009, Ministère de la Santé et des Sports, Paris, Juin 2010.
- Le décret n°2010-904 du 2 août 2010 relatif aux conditions d'autorisation des programmes d'éducation thérapeutique du patient et arrêté du 2 août 2010 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation.
- Les guides d'autoévaluation d'un programme d'éducation thérapeutique du patient HAS, 2012 et 2014.
- Le décret du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'ETP.
- L'arrêté du 31 mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'ETP.
- Les référentiels complémentaires à l'annexe 1 et 2 de l'arrêté du 31 mai 2013, INPES juin 2013.
- L'arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient.
- L'arrêté du 17 mars 2016 fixant le cahier des charges national relatif aux projets pilotes d'accompagnement à l'autonomie en santé.
- L'arrêté du 17 mars 2016 fixant le cahier des charges de la formation de base des représentants d'usagers.
- Décret n° 2020-1832 du 31 décembre 2020 relatif aux programmes d'éducation thérapeutique du patient.
- Arrêté du 30 décembre 2020 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient.

## Formation Inter & Intra

### Paris - Juin 2025

>> Du 11-06-2025 au 13-06-2025

**Intervenant :**
ESNAULT Nadine

- Expérience d'infirmière anesthésiste
- DU douleur (Paris VI)
- DEA Sciences de l'Éducation (Lyon 2)
- Doctorat Sciences de l'Éducation (Nantes)
- Co-responsable du domaine Clinique
- Voir son profil **LinkedIn**

**Prix**
Tarif Inter **1350 €** Net de taxe
Tarif Intra **Nous Contacter**

### Paris - Juin 2026

>> Du 08-06-2026 au 10-06-2026

**Intervenant :**
ESNAULT Nadine

- Expérience d'infirmière anesthésiste
- DU douleur (Paris VI)
- DEA Sciences de l'Éducation (Lyon 2)
- Doctorat Sciences de l'Éducation (Nantes)
- Co-responsable du domaine Clinique
- Voir son profil **LinkedIn**

**Prix**
Tarif Inter **1380 €** Net de taxe
Tarif Intra **Nous Contacter**

Mise à jour le : **02/04/2025**